

TRAIL CASTELCULIER

Règlement 2024

1- Inscriptions/participation

Les épreuves de course sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés. Chaque coureur devra impérativement présenter lors de son inscription, soit sa licence de l'année en cours, soit un certificat médical (ou une copie) sur lequel doit apparaître la mention « non contre-indication de la pratique d'athlétisme en compétition » datant de moins d'un an Au 03/02/24. Tout coureur ne remplissant pas ces conditions se verra refuser son inscription. Les inscriptions sont à faire sur le site Internet. Le règlement peut se faire via le site Internet ou par courrier avec chèque.

COVID : (peut être mis en place en fonction de la crise sanitaire)

Attention, pas d'inscription sur place. Pour retirer son dossard, il faudra rentrer dans la salle de Villascopia (par l'entrée) par vagues de 10 répartis sur les différents points. Par ordre alphabétique (4 points différents). Le cadeau d'inscription sera donné à la sortie à l'opposé de l'entrée. Il faudra suivre le flux donné par l'organisateur.

2- Droits d'engagements

Trail 24 kms 500m + (à partir d'espoir) : 14€, Trail 12 kms 300 m + (à partir de cadet) : 14€,
départ à 14h30 pour le 24km, 14h35 pour le 11km

Inscriptions web avant le 2 février 2023 22 h. Inscription sur place +3€

3- Matériel fortement recommandé pour le trail

Réserve d'eau (porte bidon ou camelback),

4- Ravitaillements :

Un ravitaillement complet eau + solide (sauf si les conditions sanitaires ne sont pas réunies) sur le 24 kms + deux en eau et un ravitaillement en eau sur le 12 kms. Chaque coureur doit se munir d'un écocup, il n'y aura pas de verre aux ravitaillements.

5- Environnement :

Parce que nous aimons la nature, respectons-la. Ne jetez ni papiers, ni emballage de barres, ni tubes... Quelques grammes en plus dans vos poches ne vous retarderont pas. Gardons l'esprit Trail. Toute personne ne respectant pas cette règle sera disqualifiée. Nous voulons être 100% écoresponsable : 100% de trie, 0 papier pour inscriptions (sauf le jour de la course) sauf pour le certificat médical et licence.

6- Sécurité :

Surveillance médicale assurée par une équipe médicale et une infirmière, l'organisateur « PSNO » se réserve le droit d'annuler l'épreuve si les conditions atmosphériques sont de nature à mettre en péril les participants, et d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillances physiques. Chaque athlète participe sous sa propre responsabilité et doit veiller à être en condition physique convenable.

7- Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

8- Parcours

Le parcours des trails sont à 90% sur chemins et sentiers. Lors de traversées de route c'est le code de la route qui entre en vigueur. Les voitures sont prioritaires et les jalonneurs pourront arrêter les coureurs si besoin ; le temps ne sera pas stoppé. L'organisation n'est pas responsable d'une erreur de parcours d'un coureur. Aucun reclassement sera effectué.

9- Récompenses et catégories

Chaque participant recevra une bouteille de jus de pomme ou un fromage de chèvre. Des récompenses seront remises :

Trail 24 kms : 3 premiers hommes et femmes du scratch. Au premier de chaque catégorie. (un cadeau sera remise à l'arrivée, **(il est important de bien inscrire sa date de naissance à l'inscription))**)

Trail 12 kms : 3 premiers hommes et femmes du scratch (Au premier de chaque catégorie. (un cadeau sera remise à l'arrivée, **(il est important de bien inscrire sa date de naissance à l'inscription))**)

10- Assurance/responsabilité

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de l'organisateur, des bénévoles et des participants. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée.

11- Règlements en cas de crise sanitaire

Le PSNO s'engage à faire respecter le guide de recommandations sanitaires pour l'organisation des courses et la lutte contre la propagation du virus Covid-19. Les coureurs devront respecter les consignes nationales en vigueur au moment de la course. Le port du masque pour toutes les personnes dans toute enceinte et lors des départs et arrivées des différentes courses sera obligatoire. Les coureurs devront obligatoirement signer la charte du plan covid-19. Pour information, Mme Béatrice Cabianca, médecin de l'épreuve et membre du PSNO sera la référente Covid-19.